

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Énergie et du Climat

Paris, le 19 mars 2020,

Direction de l'Énergie

Sous-Direction du système électrique et des
énergies renouvelables

Objet : Prolongation de délais de mise en service compte tenu de la crise liée au coronavirus (covid-19)

Monsieur le Directeur,

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale.

Le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures pour limiter la propagation du virus, visant en premier lieu à limiter les rapports interpersonnels. Ces mesures sont susceptibles d'impacter les porteurs de projets d'installations de production d'électricité, notamment ceux dont les chantiers sont en cours. En outre, du fait de mesures analogues prises dans d'autres pays, de nombreux fournisseurs se sont révélés dans l'impossibilité d'assurer les livraisons d'équipements clés, notamment les modules photovoltaïques.

En conséquence, de nombreux projets seront contraints de retarder la mise en service de leurs installations et sollicitent mes services pour l'octroi de délais supplémentaires.

Afin de ne pas pénaliser les projets et compte tenu des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la propagation du virus, des délais seront accordés aux producteurs pénalisés par ces retards liés à l'épidémie de Coronavirus. En vue de faciliter la gestion administrative de ces dossiers, des délais forfaitaires seront accordés pour tous les producteurs, quels que soient le dispositif de soutien ou la technologie. Ils seront définis en lien avec les filières lorsque la situation sera rétablie et pourront être différenciés en fonction des technologies.

Je vous tiendrai informé dès que ces délais auront été définis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour la Ministre et par délégation,
Le sous-directeur du système électrique et des
énergies renouvelables**